



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen

Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08

Mandat de prélèvement SEPA

Numéro de souscripteur : 971 0000 92012 L

UG 97

2 formules de prélèvement de votre cotisation annuelle au choix sans frais :

☒ 2 fois le 5 du mois suivant chaque appel semestriel de cotisation

☐ 12 fois à la date du :

☐ 5 de chaque mois
(montant minimum de 15 €)
☐ 15

Le prélèvement est reconduit chaque année, sauf si vous en demandez l'annulation. Si le montant de la cotisation annuelle s'élève à moins de 180 € (soit 12x15 € au minimum), le nombre de prélèvements est inférieur à 12. Nous vous avisons en cas de rejet du prélèvement par votre Banque : des frais d'impayés vous sont alors réclamés.

Coordonnées du compte sur lequel le prélèvement doit être effectué

Référence unique du mandat : SOC971000092012LMDT01

Nom : SPHRO KHEPRI

Adresse :

188 GRANDE R CHARLES DE GAULLE

Code postal : 94130

Ville : NOGENT SUR MARNE

Banque / Ville : BNPPARB NOGENT SUR MARNE

BIC : BNPAFRPPXXX

IBAN : FR7630004009320001009204823

Le : 30/07/2015

Signature :

Identifiant Créancier SEPA : FR43ZZZ299936

Nom : MATMUT

Adresse : 66 rue de Sotteville

Code postal : 76100

Ville : Rouen

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- ▶ Inter Mutuelles Entreprises à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- ▶ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Inter Mutuelles Entreprises.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- ▶ dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- ▶ sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

SGT1039 - Fait le : 30/07/2015